

# Procès verbal des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire d'Église verte du 4 octobre 2023

**Lieu et horaires :** Maison de la Conférence des évêques de France au 58 avenue de Breteuil, Paris VIIe de 10 à 12 heures.

**Présents :**

Membres de droit :

- Conférence des Évêques de France, représentée par son président, Monseigneur Eric de Moulins-Beaufort ;
- Fédération protestante de France : représentée par son président le Pasteur Christian Krieger ;

Membres du bureau de l'association Église verte :

- Robin Sautter, président délégué pour la FPF ;
- Pascal Balmand, vice-président délégué pour la CEF ;
- Jean-Pierre Charlemagne, trésorier, A Rocha ;

Membres de référence :

- Miguel Desjardins et Anne-Laure Danet, co-secrétaires du CÉCEF
- François Bausson, CCFD-Terre Solidaire (avec Emmanuel Fayemi en visio) ;
- Gilbert Landais, Chrétiens Unis pour la Terre (en visio) ;
- Jean-Pierre Charlemagne (déjà nommé), Rachel Calvert, et Paul Jeanson, A Rocha ;
- Laura Morosini, Mouvement Laudato Si' Europe ;
- Delphine Cournet, Secours Catholique ;
- Marcel Rémon, Ceras ;
- Sarah Foxx, Commission écologie et justice climatique de la FPF ;

Equipe d'Église verte :

- Ivan Birr ;
- Delphine de Monjour ;
- Juliette Maupas ;
- Blandine Masson ;
- Marie-Lorraine Houot ;
- Hélène Versavel ;

Invités :

- Grégoire Catta, CEF ;
- Antoine Rolland, FPF (en visio) ;
- Jacqueline de Bourgoing, CEF ;
- Les communautés labellisées Église verte (en visio).

**Excusés :** Monseigneur Dimitrios Ploumis et Père Pierre Kazarian, Assemblée des Évêques orthodoxes de France ; P. Ivan Karageorgiev, CÉCEF ; Cécile de Clermont, FEP ; Sr Nathanaëlle Lefoulon, équipe d'Église verte.

Nombres de voix délibératives présentes ou représentées : 10 (3 membres de droit et 7 membres de référence)

*Les communautés labellisées Église verte, l'équipe salariée et les membres du bureau délégués par les institutions ecclésiales (représentées par leur président) ne prennent pas part aux votes.*

**Pouvoirs :**

- Membres de droit : Pierre Kazarian donne pouvoir à Ivan Birr pour l'AEOF

## Sommaire

Mot d'accueil par Monseigneur Eric de Moulins-Beaufort et par le pasteur Christian Krieger.....	2
Prière d'ouverture d'Église verte.....	2
<b>Assemblée générale ordinaire.....</b>	<b>3</b>
1. Rapport moral.....	3
2. Approbation du procès verbal de l'Assemblée générale 2022.....	4
3. Rapport d'activité 2022.....	4
4. Rapport financier 2022.....	4
5. Budget prévisionnel 2023.....	4
<b>Suspension de l'Assemblée générale ordinaire et ouverture de l'Assemblée générale extraordinaire.....</b>	<b>4</b>
<b>Clôture de l'Assemblée générale extraordinaire et reprise de l'Assemblée générale ordinaire.....</b>	<b>5</b>
6. Montants des cotisations 2024.....	5
7. Budget prévisionnel 2024.....	6
8. Orientation et conclusion de l'Assemblée générale.....	6

Mot d'accueil par Monseigneur Eric de Moulins Beaufort et par le pasteur Christian Krieger

Prière d'ouverture d'Église verte

La prière est accessible en ligne <<[ICI](#)>>

# Assemblée générale ordinaire

## 1. Rapport moral

Robin Sautter, en tant que président délégué d'Église verte, annonce l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire et de l'assemblée générale extraordinaire. Jean-Pierre Charlemagne précise qu'exceptionnellement l'Assemblée Générale a eu lieu cette année à l'automne 2023 en raison des nombreux changements dans la composition du bureau alors que généralement, elle a lieu au printemps. Robin Sautter présente ensuite les membres présents : les membres de droit d'Église verte (présidents des trois Églises), les membres de référence, le bureau de l'association, l'équipe Église verte puis les invités. Il rappelle que seuls les membres de droit et les membres de référence participent aux votes, les communautés labellisées ayant un rôle consultatif au cours de l'Assemblée des communautés ([article 17 des statuts d'Église verte](#)).

Robin Sautter présente l'équipe d'Église verte et annonce les changements dans l'équipe et le bureau :

### Au sein de l'équipe salariée d'Église verte :

- Sœur Hélène Versavel prend la suite de Sœur Hélène Noisette dans la coordination de la déclinaison congrégations apostoliques ;
- Annonce du départ du secrétaire général Ivan Birr au 31 octobre 2023. Le recrutement du futur secrétaire général est à prévoir. Le bureau sortant accompagnera le bureau entrant dans la recherche du futur secrétaire général.

### Nouvelle composition du bureau :

- Jacqueline de Bourgoing prend la suite de Pascal Balmand pour la CEF ;
- P. Ivan Birr prend la suite de P. Pierre Kazarian pour l'AEOF ;
- Antoine Rolland prend la suite du pasteur Robin Sautter pour la FPF.

Il est rappelé que chaque Église nomme son représentant délégué en charge d'Église verte (article 6 des statuts d'Église verte). Les statuts d'Église verte prévoient également qu'il incombe au bureau d'élire en son sein un président et deux vice-présidents parmi les membres de droit ainsi que son trésorier ([article 13](#)).

Un à trois membres de référence peuvent siéger au Bureau. Ils sont élus par le Bureau élargi pour une durée de 3 ans ([article 12.c du Règlement intérieur d'Église verte](#)).

Ainsi, Rachel Calvert, présidente d'A Rocha se propose pour siéger au Bureau d'Église verte.

L'association Église verte recherche toujours son trésorier pour prendre la suite de Jean-Pierre Charlemagne au sein des membres de référence.

Robin Sautter précise que le bureau sortant se réunissait hebdomadairement en visioconférence. Le règlement intérieur indique que *"le Bureau se réunit de préférence une fois par semaine, mais au moins une fois par mois en plus de l'Assemblée générale et des Bureaux élargis."* (article 12.b). Il incombera donc au bureau entrant de décider de son nouveau fonctionnement.

L'équipe se réunit également toutes les semaines avec au moins un représentant du bureau.

## 2. Approbation du procès verbal de l'Assemblée générale 2022

Juliette Maupas rappelle brièvement le contenu du procès-verbal qui est disponible >> [ICI](#) << :

- Rapports moral et d'activité 2021,
- Rapport financier 2021,
- Budget prévisionnel 2022,
- Modification du Règlement intérieur avec l'ajout de trois nouveaux membres au bureau élargi,
- Orientations et perspectives.

**Vote : Le procès-verbal de l'Assemblée générale 2022 est validé avec une abstention.**

## 3. Rapport d'activité 2022

Ivan Birr, secrétaire général d'Église verte présente le rapport d'activité 2022.

Le rapport d'activité complet est accessible >> [ICI](#) <<.

## 4. Rapport financier 2022

Jean-Pierre Charlemagne, trésorier d'Église verte présente le rapport financier 2022. En résumé :

Total des recettes : 150 161 €

Total des dépenses : 136 609 €

Solde (en report à nouveau) : 13 552 €

Le rapport financier complet est accessible >> [ICI](#) <<.

**Vote : Le quitus est accordé pour le budget 2022 à l'unanimité.**

## 5. Budget prévisionnel 2023

Jean-Pierre Charlemagne présente ensuite le budget prévisionnel 2023.

En résumé :

Total des recettes : 157 000 €

Total des dépenses : 157 000 €

Solde (en report à nouveau) : 0 €

Le budget prévisionnel 2023 est accessible >> [ICI](#) <<.

**Vote : Le budget prévisionnel 2023 est adopté à l'unanimité.**

# Suspension de l'Assemblée générale ordinaire et ouverture de l'Assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée générale extraordinaire est réunie en vue de modifier l'article 10 des statuts relatifs aux ressources du label dans le but de passer d'une contribution volontaire à une cotisation annuelle systématique.

Robin Sautter rappelle que nos statuts précisent que leur modification est réalisée au cours d'une assemblée générale extraordinaire.

Robin indique que nous souhaitons désormais passer à une cotisation annuelle. Nous souhaitons voter le changement du texte de l'article 10. Le montant sera fixé lors de l'assemblée générale ordinaire.

Proposition de changement de l'article 10 des statuts d'Église verte après discussion :

“Les ressources de l'Association comprennent :

- Les cotisations des membres dont les montants sont fixés chaque année par l'Assemblée Générale Ordinaire, (modifié)
- Les dons et contributions volontaires, (modifié)
- Les revenus de son patrimoine et les capitaux provenant des excédents du budget annuel,
- Les recettes des prestations, des manifestations et des droits d'usage, (modifié)
- Les subventions et concours de tous ordres qui pourraient lui être accordés par l'Etat, les collectivités locales, les établissements publics ou privés, les fondations ou tous membres fondateurs et bienfaiteurs à l'exclusion de ceux dont les activités seraient contraires aux valeurs chrétiennes et au respect de la Création, (non modifié)
- D'une manière générale toutes recettes légales dans le respect de critères éthiques définis dans le règlement intérieur. (non modifié)”

Le passage à une cotisation annuelle n'ouvrira pas droit au vote à l'assemblée générale pour les communautés labellisées. Robin Sautter rappelle que ce n'est pas une obligation légale systématique. La cotisation des membres pour bénéficier d'un service est légal et n'ouvre pas droit au vote. Église verte est un outil au service des églises. Il est nécessaire que ce soit les églises qui votent à l'assemblée générale. Nous rappelons que l'assemblée des communautés annuelles est l'instance de consultation pour les communautés (article 6 des [statuts](#)).

**Vote : La modification proposée de l'article 10 des statuts d'Église verte est validée à l'unanimité.**

## Clôture de l'Assemblée générale extraordinaire et reprise de l'Assemblée générale ordinaire

### 6. Montants des cotisations 2024

Jean-Pierre Charlemagne, trésorier d'Église verte présente plusieurs hypothèses de cotisation pour les communautés paroissiales (églises et paroisses) qui sont les communautés les plus importantes aujourd'hui. Les montants pour les autres déclinaisons seront définis ultérieurement. Il sera proposé aux déclinaisons (monastères, associations et congrégations apostoliques, etc.) de s'aligner dans un premier temps avec la proposition retenue. Après échanges avec les personnes présentes et en prenant en compte les retours des communautés en ligne, voici la proposition soumise au vote :

- Cotisation réduite\* : 50€
- Cotisation normale : 150€
- Cotisation volontaire/solidaire/de soutien : montant libre supérieur à 150€

\* *Robin Sautter précise que l'association Église verte ne demandera pas de justificatif aux communautés qui choisissent la cotisation réduite. Église verte souhaite conserver le principe de confiance qui existe depuis sa création avec les communautés labellisées.*

Rappel des avantages dédiés aux communautés labellisées :

- Invitation aux formations et à l'Assemblée des Communautés ;
- Accès à l'éco-diagnostic sur l'espace en ligne ;
- Attestation de niveau de label ;
- Affichage de la communauté sur la carte en ligne d'Église verte.

Il est nécessaire de présenter une grille et un texte d'accompagnement qui pourront être proposés et validés au cours du prochain bureau élargi.

**Vote : Les montants proposés ci-dessus sont validés à l'unanimité**

## 7. Budget prévisionnel 2024

Jean-Pierre Charlemagne, trésorier d'Église verte présente le budget prévisionnel pour l'année 2024. Après échanges avec les membres présents et correction voici le [budget prévisionnel](#) 2024 soumis au vote, l'assemblée souhaitant que l'emploi de Secrétariat Général soit, dans la mesure du possible, maintenu à temps plein.

Laura Morosini suggère par ailleurs la création d'un poste de chargé du développement des ressources financières ou l'indication claire de cette mission essentielle dans la fiche de poste du futur secrétaire général.

En résumé :

- Total des recettes : 176 000 €
- Total des dépenses : 176 000 €
- Solde (en report à nouveau) : 0 €

**Vote : le budget prévisionnel 2024 est voté à l'unanimité**

Jean-Pierre Charlemagne annonce son départ prochain du bureau d'Église verte et rappelle la recherche du futur trésorier.

## 8. Orientation et conclusion de l'Assemblée générale

Robin Sautter, président délégué d'Église verte, conclut cette Assemblée générale par ces paroles :

*"Nous avons beaucoup parlé de chiffres et de stratégie. Voici maintenant pour moi le temps de conclure cette Assemblée générale et de vous adresser un mot un peu formel au moment où je quitte ma fonction de président délégué.*

*Je fais partie des pionniers d'Église verte. Avec moi dans cette salle, il y en a d'autres : Laura Morosini, Jean-Pierre Charlemagne et Paul Jeanson. Paul et Laura naviguent déjà sous une autre bannière mais*

*on voit, avec leur présence active aujourd'hui qu'ils veillent encore avec beaucoup d'attention sur Église verte !*

*Avec Jean-Pierre et Paul en 2009 on rêvait déjà de monter un outil équivalent à EcoChurch en France. À l'époque, on n'osait pas imaginer un projet oecuménique. Jean-Pierre de sensibilité plutôt évangélique et moi un peu plus libéral, on était lié par une même foi enracinée en Christ : un Christ qui s'incarne, un Christ qui souffre au milieu de la Création, un Christ qui nous aime et nous relève, pour que nous ne restions pas prostrés sur le chemin, affolés par le bazar que nous avons nous-même commis...*

*Aujourd'hui je passe la main car je suis pris par de nouvelles responsabilités incompatibles avec Église verte, je suis depuis le 1er juillet président du Conseil régional de l'EPUDF en Centre-Alpes-Rhône et aussi car il est bon que la gouvernance tourne. Je suis très heureux qu'Antoine Roland prenne ma suite car, à bien des égards il est plus compétent que moi. Plus expérimenté en écologie et plus expérimenté dans le milieu associatif, je sais qu'il saura contribuer positivement à la vie d'Église verte.*

*Parmi les temps qui m'ont marqué dans mon mandat de président, je voudrais souligner les deux séminaires d'équipes que nous avons vécu en 2022 et en 2023. Ces deux séminaires de 3 jours en présence du bureau, de l'équipe et à chaque fois d'un ou deux invités supplémentaires ont été des moments forts à deux titres :*

- *ils ont eu lieu en plein été, dans des régions différentes mais à chaque fois dans un environnement naturel que l'on voyait souffrir à cause de la canicule. Traverser la France pour me rendre dans le Maine et Loire en 2022 (abbaye cistercienne de Bellefontaine) et au Châtelard en 2023 et voir défiler depuis le train les forêts toutes jaunies par la sécheresse a été pour moi une épreuve,*
- *ces séminaires ont aussi été des temps de communion très forts entre nous et avec toutes les communautés membres d'Église verte.*

*Ces deux séminaires, l'un après l'autre, ont fait émerger la volonté de faire d'Église verte, non plus seulement un outil pour rendre visible nos engagements (c'était le mot « label » qui a suscité tant de discussion en interne), non plus seulement un « laboratoire » de l'Église de demain, comme le disait Elena Lasida lors de son mot d'adieu au moment de quitter la présidence d'Église verte, mais aussi une véritable « communauté », un vrai « réseau de communautés chrétiennes ».*

*Pour affronter la solastalgie, c'est-à-dire le risque que, submergés par la tristesse nous nous laissions aller au fatalisme, nous avons besoin de l'Église comme lieu communautaire de ressourcement et d'encouragement mutuel. L'héritage chrétien associé à la vitalité de l'évangile nous appelle à vivre dans des communautés bienveillantes et respectueuses de la liberté de chaque individu. L'engagement écologique quant à lui nous protège de ce repli identitaire qui menace aujourd'hui le christianisme, dans la mesure où il nous oblige à garder les yeux grands ouverts sur le monde. Il oblige à agir et à vivre avec celles et ceux qui nous entourent, qu'ils soient riches ou pauvres, qu'ils soient chrétiens ou non chrétiens, et même qu'ils soient humains ou non humains.*

*Église verte était jusque-là un lieu d'engagement collectif et un laboratoire de l'Église de demain, ce lieu est désormais de plus en plus un lieu de communion « adelphique » sincère.*

*Je vous remercie encore de votre participation à cette Assemblée générale, ici à la Conférence des Évêques de France ou depuis chez vous en visio. Je vous remercie aussi pour tout ce que nous avons accompli et vécu ensemble."*